

## Règlement du jeu-concours

“Tirage au sort pour l’ouverture de la nouvelle agence Côté Particuliers”

### 1. Organisateur

La société Sèvre Choletais Immo, au capital social de 10 000€, identifiée sous le numéro 914 002 969 RCS Angers, dont le siège social est situé au 38 rue du Viaduc Torfou 49660 Sèvremoine, organise sur une durée de 1 mois, du 1 novembre au 30 novembre 2022, un jeu totalement gratuit et sans obligation d’achat grâce à un bulletin de participation uniquement disponible à l’agence Sèvre Choletais Immo, Côté Particuliers, (ci-après “l’Agence Immobilière”) située au 6 rue des Fauvettes à Mortagne-sur-Sèvre.

### 2. Présentation du jeu concours

Afin de participer au tirage au sort organisé par Sèvre Choletais Immo (ci-après le “Jeu”), les participants doivent d’abord se rendre à l’Agence Immobilière pour venir la découvrir ainsi que rencontrer l’équipe de Côté Particuliers, puis remplir et/ou déposer un bulletin de participation dans l’urne.

Les participants qui seront venus à l’agence puis valablement rempli le bulletin de participation qu’il faudra glissé dans l’urne dédiée, pourront prendre part au tirage au sort. Celui-ci sera effectué par Madame ROMPION Laurence après validation des bulletins et dépouillement des participations.

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 02 décembre 2022. 3 lots au total seront attribués aux gagnants de ce tirage au sort.

### 3. Les lots

Présentation des lots

1 x un Ipad 9,7 pouces

1 x deux entrées adultes

1 x un bon d’achat d’une valeur de 50€ à Super U

...

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme d’argent.

Un participant ne peut gagner qu’un seul lot.

### 4. Conditions de participation

Toute participation au Jeu implique de la part des participants l’acceptation sans réserve des stipulations du présent règlement dans leur intégralité. En cas de refus de tout ou partie du présent règlement, il appartient aux participants de s’abstenir de participer au Jeu.

La participation au présent Jeu est interdite aux personnes de moins de 18 ans.

Toute inscription par téléphone, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen ne pourra donc pas être prise en compte.

La participation au Jeu est cependant et expressément interdite au personnel de Sèvre Choletais Immo, ainsi qu’aux membres de leur famille.

La participation au Jeu est limitée à une seule personne par foyer, c’est-à-dire à tout participant déclarant un même nom et une même adresse postale. Chaque personne ne peut participer qu’une seule fois.

La participation au Jeu est nominative et strictement personnelle. Tout participant s'interdit d'y participer sous un autre nom que le sien ou pour le compte de quelque tiers que ce soit.

Le présent Jeu est un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

La participation au Jeu est ouverte à compter du 01 au 30 novembre 2022.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

#### 5. Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu parmi l'ensemble des bulletins de participation. Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse postale et même adresse électronique).

#### 6. Date et modalités de publications des résultats

Les résultats seront communiqués le 03 décembre 2022 sur la vitrine de l'Agence à Mortagne-sur-Sèvre et sur sa page facebook.

Les gagnants seront contactés par mail pour venir récupérer leur lot.